

DOCUMENT CADRE PROGRAMME MONDIAL D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE

PROGRAMME MONDIAL D'APPUI
AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE



WORLD ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT
ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
世界发展协会
الرابطة العالمية للتنمية
Всемирная ассоциация по развитию
ASOCIACIÓN MUNDIAL PARA EL DESARROLLO

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEUPLES

— UNE VISION MONDIALE —
UNE MISSION DE L'AMD



WORLD ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT
ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DEVELOPPEMENT
世界发展协会
الرابطة العالمية للتنمية
Всемирная ассоциация по развитию
ASOCIACIÓN MUNDIAL PARA EL DESARROLLO

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEUPLES

— UNE VISION MONDIALE —
UNE MISSION DE L'AMD

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	5
AVANT-PROPOS.....	6
INTRODUCTION.....	7
I — NATURE, PORTÉE ET POSITIONNEMENT DU PROGRAMME.....	9
II — CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	11
III — VISION, OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS.....	13
III.1. Vision.....	13
III.2. Objectif général.....	13
III.3. Objectifs spécifiques.....	13
III.4. Résultats attendus.....	13
IV — AXES STRATÉGIQUES ET DOMAINES D'INTERVENTION.....	16
IV.1. Axe stratégique 1 : Gouvernance énergétique.....	16
IV.2. Axe stratégique 2 : Accès à l'énergie.....	16
IV.3. Axe stratégique 3 : Transition énergétique.....	16
IV.4. Axe stratégique 4 : Efficacité énergétique.....	17
IV.5. Axe stratégique 5 : Résilience énergétique.....	17
IV.6. Domaines d'intervention et complémentarités.....	17
V — ARCHITECTURE ET ORGANISATION DU PROGRAMME.....	19
V.1. Structuration générale du Programme.....	19
V.2. Articulation entre Programme, projets et initiatives.....	19
V.3. Rôle des observatoires mondiaux et structures opérationnelles.....	20
V.4. Évolutivité et adaptabilité du cadre programmatique.....	20
VI — GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PROGRAMME.....	22
VI.1. Enjeux de la gouvernance du Programme.....	22
VI.2. Principes généraux de gouvernance.....	22
VI.3. Niveau stratégique de gouvernance.....	22
VI.4. Pilotage programmatique sectoriel.....	23
VI.5. Articulation avec les États et les partenaires.....	23
VII — MISE EN ŒUVRE ET INSCRIPTION DES PROJETS.....	25
VII.1. Logique générale de mise en œuvre.....	25

VII.2. Inscription des projets dans le Programme.....	25
VII.3. Coordination opérationnelle.....	25
VIII – PARTENARIATS, FINANCEMENT ET DURABILITÉ.....	28
VIII.1. Partenariats stratégiques.....	28
VIII.2. Mobilisation et gestion des ressources financières.....	28
VIII.3. Mécanismes de financement programmatique.....	28
VIII.4. Durabilité financière du Programme.....	29
IX – SUIVI, ÉVALUATION, REDEVABILITÉ ET COMMUNICATION.....	31
IX.1. Cadre de résultats et indicateurs sectoriels.....	31
IX.2. Dispositif de suivi et d'évaluation.....	31
IX.3. Redevabilité et communication des résultats.....	31
X – GESTION DES RISQUES, CONFORMITÉ ET PÉRENNITÉ.....	34
X.1. Gestion des risques et conformité.....	34
X.2. Durabilité institutionnelle et opérationnelle.....	34
CONCLUSION.....	35

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Programme mondial d'appui au développement de l'énergie constitue le cadre programmatique sectoriel à travers lequel l'Association Mondiale pour le Développement (AMD) structure son engagement en faveur du développement énergétique durable, de l'accès à l'énergie et de la transition énergétique. Il vise à accompagner les États et les acteurs sectoriels dans le renforcement des systèmes énergétiques, l'amélioration de l'accès aux services énergétiques et la consolidation de modèles énergétiques plus résilients, inclusifs et durables.

Dans de nombreux pays, les systèmes énergétiques demeurent confrontés à des contraintes structurelles importantes liées à l'insuffisance des infrastructures, aux déficits d'accès à l'électricité, à la dépendance aux énergies traditionnelles, aux faibles capacités institutionnelles et aux vulnérabilités climatiques. Ces contraintes limitent le développement économique, affectent les conditions de vie des populations et réduisent les capacités de transformation productive des territoires.

Face à ces enjeux, le Programme mondial d'appui au développement de l'énergie propose une approche intégrée destinée à renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles du secteur énergétique, tout en soutenant la transition vers des systèmes énergétiques plus fiables, accessibles et compatibles avec les exigences du développement durable.

Le Programme s'inscrit dans les principaux cadres internationaux relatifs à l'énergie durable et à la transition climatique, notamment l'Objectif de Développement Durable 7 consacré à l'accès à une énergie propre et abordable, ainsi que les engagements internationaux relatifs au climat, à la résilience environnementale et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À travers ses orientations stratégiques, le Programme vise à renforcer l'accès à l'énergie, soutenir la diversification énergétique, améliorer la gouvernance du secteur et promouvoir des dynamiques énergétiques capables d'accompagner durablement le développement économique, social et territorial.

AVANT-PROPOS

L'énergie constitue un levier fondamental du développement économique, social et territorial. Elle conditionne le fonctionnement des activités productives, l'accès aux services essentiels, la transformation industrielle, la compétitivité économique et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les transformations économiques, technologiques et environnementales en cours renforcent aujourd'hui la nécessité de développer des systèmes énergétiques plus performants, plus accessibles et plus durables. Les enjeux liés à la transition énergétique, à la sécurité énergétique, à la résilience climatique et à l'accès universel à l'énergie deviennent des priorités majeures pour les États et les territoires.

Malgré les progrès réalisés dans plusieurs régions du monde, de fortes disparités persistent dans l'accès aux services énergétiques. De nombreuses populations demeurent confrontées à des déficits d'accès à l'électricité, à des infrastructures insuffisantes et à une dépendance aux sources d'énergie traditionnelles à faible rendement et à fort impact environnemental.

Dans ce contexte, l'Association Mondiale pour le Développement inscrit son action dans une approche programmatique structurée à travers le Programme mondial d'appui au développement de l'énergie. Ce cadre vise à renforcer durablement les capacités du secteur énergétique et à promouvoir des systèmes énergétiques plus résilients, plus inclusifs et plus adaptés aux enjeux contemporains du développement durable.

H. Benjamin GNIMADI

Président Exécutif

INTRODUCTION

Le développement énergétique occupe aujourd'hui une place centrale dans les stratégies de développement durable et de transformation économique. Les systèmes énergétiques jouent un rôle déterminant dans la croissance économique, l'industrialisation, l'innovation, la compétitivité des territoires et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans de nombreux contextes, les secteurs énergétiques demeurent toutefois confrontés à des contraintes structurelles importantes. Les déficits d'infrastructures, les insuffisances de production et de distribution, la faible diversification énergétique et les capacités limitées de gouvernance réduisent l'efficacité des systèmes énergétiques et limitent leur contribution au développement.

Les enjeux liés au changement climatique et à la transition énergétique renforcent davantage la nécessité de transformer les modèles énergétiques existants. Les États sont appelés à développer des systèmes énergétiques plus durables, capables d'intégrer les énergies renouvelables, de renforcer l'efficacité énergétique et de réduire les vulnérabilités environnementales.

Par ailleurs, les interventions dans le secteur énergétique demeurent souvent fragmentées entre plusieurs dispositifs institutionnels et initiatives insuffisamment coordonnées. Cette dispersion limite la cohérence des politiques énergétiques et réduit leur capacité à produire des transformations structurelles durables.

Le Programme mondial d'appui au développement de l'énergie répond à cette nécessité de structuration sectorielle. Il vise à offrir un cadre stratégique capable d'accompagner durablement les États et les acteurs sectoriels dans le développement de systèmes énergétiques performants, résilients et compatibles avec les objectifs du développement durable.

I –

NATURE, PORTÉE ET POSITIONNEMENT DU PROGRAMME



Le Programme mondial d'appui au développement de l'énergie constitue le cadre programmatique sectoriel à travers lequel l'Association Mondiale pour le Développement structure son engagement dans les domaines de l'énergie, de la transition énergétique et du développement durable des systèmes énergétiques.

Le Programme privilégie une approche systémique destinée à renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles du secteur énergétique, tout en améliorant l'accès des populations et des territoires aux services énergétiques.

Sa portée couvre notamment les infrastructures énergétiques, l'accès à l'électricité, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gouvernance énergétique, l'électrification rurale, les systèmes énergétiques territoriaux et les mécanismes de transition énergétique.

Au sein de l'architecture de l'AMD, le Programme assure l'articulation entre les orientations stratégiques liées au développement énergétique et les interventions opérationnelles soutenues dans les différents domaines du secteur énergétique.

II –

CONTEXTE ET JUSTIFICATION



Les systèmes énergétiques jouent un rôle essentiel dans les dynamiques de développement économique, social et territorial. L'accès à une énergie fiable, abordable et durable conditionne la productivité économique, l'accès aux services publics, le développement industriel et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans de nombreux pays, les secteurs énergétiques demeurent confrontés à des contraintes structurelles importantes. Les déficits d'accès à l'électricité, l'insuffisance des infrastructures énergétiques, la dépendance aux combustibles traditionnels et les limites des capacités institutionnelles réduisent l'efficacité des systèmes énergétiques et accentuent les inégalités territoriales. Les défis liés au changement climatique, à la transition énergétique et à la sécurité énergétique renforcent davantage la nécessité de transformer les modèles énergétiques existants. Les États doivent aujourd'hui développer des systèmes capables d'intégrer les énergies renouvelables, d'améliorer l'efficacité énergétique et de renforcer la résilience des infrastructures face aux vulnérabilités environnementales.

Par ailleurs, les interventions dans le secteur énergétique demeurent souvent dispersées entre plusieurs initiatives institutionnelles insuffisamment coordonnées. Cette fragmentation limite la cohérence des politiques énergétiques et ralentit les dynamiques de modernisation du secteur. Face à ces enjeux, la mise en place de cadres programmatiques intégrés apparaît comme une nécessité stratégique. Une approche structurée permet de renforcer la cohérence des politiques énergétiques, d'améliorer la coordination des interventions et de soutenir durablement les dynamiques de transition énergétique.

Le Programme mondial d'appui au développement de l'énergie s'inscrit dans cette perspective. Il constitue un cadre stratégique destiné à accompagner les États dans le renforcement de leurs systèmes énergétiques et dans la promotion de modèles énergétiques plus durables, résilients et inclusifs.

Le Programme s'aligne également sur les orientations internationales relatives à l'accès universel à une énergie fiable, abordable et durable, ainsi qu'à l'accélération des transitions énergétiques sobres en carbone. Il contribue aux priorités de l'ODD 7, tout en établissant des liens directs avec les objectifs relatifs à l'action climatique, aux infrastructures durables, à l'innovation technologique et à la transformation économique inclusive.

III –

VISION, OBJECTIF ET RÉSULTATS ATTENDUS



III.1. Vision

La vision portée par le Programme mondial d'appui au développement de l'énergie vise à contribuer à l'émergence de systèmes énergétiques durables, accessibles et résilients, capables de soutenir durablement le développement économique, social et territorial tout en favorisant la transition vers des modèles énergétiques plus responsables et compatibles avec les enjeux climatiques contemporains.

III.2. Objectif général

L'objectif général du Programme mondial d'appui au développement de l'énergie consiste à structurer et renforcer les interventions destinées à améliorer l'accès à l'énergie, renforcer les capacités des systèmes énergétiques et soutenir des dynamiques durables de transition énergétique et de développement des infrastructures énergétiques.

III.3. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du Programme sont les suivants :

- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques du secteur énergétique ;
- Améliorer l'accès des populations et des territoires aux services énergétiques ;
- Soutenir le développement des infrastructures énergétiques durables ;
- Promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- Renforcer les mécanismes de gouvernance et de planification énergétique ;
- Développer les systèmes énergétiques territoriaux et l'électrification locale ;
- Consolider les capacités de résilience énergétique face aux vulnérabilités climatiques et environnementales.

III.4. Résultats attendus

Les résultats attendus du Programme portent sur des changements structurels visant à renforcer durablement les systèmes énergétiques et à améliorer l'accès des populations à des services énergétiques fiables et durables.

Les principaux résultats attendus sont notamment les suivants :

- Une amélioration des capacités institutionnelles et techniques du secteur énergétique ;
- Un renforcement de l'accès à l'électricité et aux services énergétiques ;
- Une progression des infrastructures énergétiques durables ;
- Une augmentation de l'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques ;
- Une amélioration des mécanismes de gouvernance et de planification énergétique ;
- Un renforcement de l'efficacité énergétique et des capacités de transition énergétique ;

- Une amélioration de la résilience des systèmes énergétiques face aux vulnérabilités environnementales et climatiques.

SYNTHÈSE — SECTION III

Objectifs spécifiques et résultats attendus du Programme

✓ OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	✓ RÉSULTATS ATTENDUS
1 Renforcer les capacités institutionnelles et techniques du secteur énergétique	1 Une amélioration des capacités institutionnelles et techniques du secteur énergétique
2 Améliorer l'accès des populations et des territoires aux services énergétiques	2 Un renforcement de l'accès à l'électricité et aux services énergétiques
3 Soutenir le développement des infrastructures énergétiques durables	3 Une progression des infrastructures énergétiques durables
4 Promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	4 Une augmentation de l'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques
5 Renforcer les mécanismes de gouvernance et de planification énergétique	5 Une amélioration des mécanismes de gouvernance et de planification énergétique
6 Développer les systèmes énergétiques territoriaux et l'électrification locale	6 Un renforcement de l'efficacité énergétique et des capacités de transition énergétique
7 Consolider les capacités de résilience énergétique face aux vulnérabilités climatiques	7 Une amélioration de la résilience des systèmes énergétiques face aux vulnérabilités climatiques

Synthèse — objectifs spécifiques et résultats attendus du Programme mondial d'appui au développement de l'énergie

IV —

AXES STRATÉGIQUES ET DOMAINES D'INTERVENTION



Les axes stratégiques du Programme mondial d'appui au développement de l'énergie constituent les principaux cadres d'orientation destinés à structurer les interventions soutenues dans les domaines de l'accès à l'énergie, de la transition énergétique et du renforcement des systèmes énergétiques.

Cette structuration vise à renforcer la cohérence des politiques énergétiques, à améliorer les capacités institutionnelles du secteur et à soutenir des dynamiques énergétiques plus durables, résilientes et inclusives.

SYNTHÈSE – SECTION IV Les cinq axes stratégiques du Programme		
N°	AXE STRATÉGIQUE	INTERVENTIONS CLÉS
1	Gouvernance énergétique et renforcement institutionnel Planification, régulation, coordination	Planification énergétique · Régulation du secteur · Capacités institutionnelles · Coordination sectorielle
2	Accès à l'énergie et infrastructures énergétiques Électrification, réseaux, distribution	Électrification · Réseaux énergétiques · Infrastructures de distribution · Solutions énergétiques territoriales
3	Transition énergétique et énergies renouvelables Solaire, éolien, hydroélectricité	Énergie solaire · Énergie éolienne · Hydroélectricité · Systèmes énergétiques hybrides
4	Efficacité énergétique et innovation technologique Technologies, optimisation, innovation	Technologies énergétiques · Systèmes intelligents de gestion · Optimisation de la consommation · Mécanismes d'innovation
5	Résilience énergétique et durabilité environnementale Sécurisation, résilience climatique	Sécurisation des infrastructures · Intégration des enjeux climatiques · Solutions énergétiques compatibles avec la durabilité environnementale

IV.1. Axe stratégique 1 : Gouvernance énergétique et renforcement institutionnel

Le premier axe stratégique vise à renforcer les capacités institutionnelles, réglementaires et organisationnelles des acteurs du secteur énergétique afin d'améliorer la gouvernance énergétique et le pilotage des politiques publiques.

Les interventions soutenues concernent notamment la planification énergétique, la régulation du secteur, le développement des capacités institutionnelles et le renforcement des mécanismes de coordination sectorielle.

IV.2. Axe stratégique 2 : Accès à l'énergie et infrastructures énergétiques

Le deuxième axe stratégique porte sur l'amélioration de l'accès des populations et des territoires aux services énergétiques et sur le développement des infrastructures énergétiques.

Les interventions concernent notamment l'électrification, les réseaux énergétiques, les infrastructures de distribution, les solutions énergétiques territoriales et les dispositifs d'accès à l'énergie dans les zones insuffisamment desservies.

IV.3. Axe stratégique 3 : Transition énergétique et énergies renouvelables

Le troisième axe stratégique vise à soutenir la transition vers des systèmes énergétiques plus durables et à promouvoir le développement des énergies renouvelables.

Les interventions soutenues portent notamment sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'hydroélectricité, les systèmes énergétiques hybrides et l'intégration progressive des sources d'énergie renouvelable dans les politiques énergétiques nationales et territoriales.

IV.4. Axe stratégique 4 : Efficacité énergétique et innovation technologique

Le quatrième axe stratégique est consacré à l'amélioration de l'efficacité énergétique et au développement des innovations technologiques dans le secteur énergétique.

Les interventions concernent notamment les technologies énergétiques, les systèmes intelligents de gestion énergétique, les solutions d'optimisation de la consommation énergétique et les mécanismes d'innovation appliqués au secteur de l'énergie.

IV.5. Axe stratégique 5 : Résilience énergétique et durabilité environnementale

Le cinquième axe stratégique vise à renforcer la résilience des systèmes énergétiques face aux risques climatiques, environnementaux et économiques.

Les interventions soutenues portent notamment sur la sécurisation des infrastructures énergétiques, l'intégration des enjeux climatiques dans les politiques énergétiques et le développement de solutions énergétiques compatibles avec les objectifs de durabilité environnementale.

IV.6. Domaines d'intervention et complémentarités intersectorielles

Les axes stratégiques du Programme se déclinent en plusieurs domaines d'intervention liés à la gouvernance énergétique, à l'accès à l'énergie, aux infrastructures énergétiques, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

Le Programme entretient également des complémentarités avec les secteurs du développement industriel, des infrastructures, de l'environnement, des collectivités locales et du développement économique afin de renforcer la cohérence des dynamiques de transition énergétique et de développement durable.

V —

ARCHITECTURE ET ORGANISATION DU PROGRAMME



L'architecture du Programme mondial d'appui au développement de l'énergie est conçue pour assurer la cohérence, la continuité et la complémentarité des interventions soutenues dans les domaines du développement énergétique et de la transition énergétique. Cette organisation vise à renforcer l'articulation entre les orientations stratégiques du Programme, les politiques énergétiques nationales et les initiatives opérationnelles mises en œuvre dans les différents territoires.

Cette structuration permet également d'améliorer la coordination des acteurs du secteur énergétique, de renforcer le pilotage des dynamiques de transition énergétique et de consolider progressivement les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des systèmes énergétiques.

V.1. Structuration générale du Programme

La structuration générale du Programme vise à organiser les interventions soutenues autour d'un cadre programmatique cohérent capable d'articuler les dimensions institutionnelles, techniques, territoriales et environnementales du développement énergétique.

Cette organisation permet de distinguer les fonctions d'orientation stratégique, de coordination programmatique et de mise en œuvre opérationnelle. Elle contribue à renforcer la cohérence des interventions et à améliorer la consolidation des résultats produits dans les différents domaines du secteur énergétique.

V.2. Articulation entre Programme, projets et initiatives

L'articulation entre le Programme et les projets vise à inscrire les différentes initiatives énergétiques dans une dynamique cohérente de transformation durable des systèmes énergétiques.

Les projets soutenus dans les domaines de l'accès à l'énergie, des infrastructures énergétiques, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sont ainsi considérés comme des contributions complémentaires à une stratégie programmatique plus large. Cette approche favorise la complémentarité des interventions et limite les risques de fragmentation sectorielle.



Architecture du Programme mondial d'appui au développement de l'énergie

V.3. Rôle des observatoires mondiaux et structures opérationnelles de l'AMD

Les observatoires et structures techniques de l'AMD jouent un rôle essentiel dans l'analyse des dynamiques énergétiques, la production de données sectorielles et l'appui à la prise de décision stratégique dans le domaine de l'énergie.

Leur contribution permet d'améliorer les diagnostics énergétiques, de renforcer les capacités de suivi des politiques énergétiques et de soutenir l'élaboration d'orientations adaptées aux réalités économiques, territoriales et environnementales des systèmes énergétiques.

V.4. Évolutivité et adaptabilité du cadre programmatique

Le Programme mondial d'appui au développement de l'énergie est conçu comme un cadre évolutif capable de s'adapter aux transformations technologiques, environnementales et institutionnelles du secteur énergétique.

Cette flexibilité permet d'intégrer progressivement de nouvelles priorités liées à la transition énergétique, à l'innovation technologique, à la résilience climatique et aux mutations des systèmes énergétiques tout en assurant la continuité et la pertinence des interventions soutenues.

VI –

GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PROGRAMME



La gouvernance du Programme mondial d'appui au développement de l'énergie constitue un levier stratégique destiné à assurer la cohérence, l'efficacité et la durabilité des interventions soutenues dans les domaines de l'énergie et de la transition énergétique.

Cette gouvernance vise à renforcer les mécanismes de coordination sectorielle, à améliorer le pilotage des politiques énergétiques et à favoriser une meilleure articulation entre les différents acteurs institutionnels, techniques et territoriaux intervenant dans le secteur énergétique.

VI.1. Enjeux de la gouvernance du Programme

Les enjeux de gouvernance liés au Programme concernent principalement la capacité des institutions publiques et des acteurs sectoriels à conduire des politiques énergétiques cohérentes, durables et adaptées aux besoins des populations et des territoires.

Dans cette perspective, le Programme privilégie des mécanismes de gouvernance capables de soutenir la coordination institutionnelle, la planification énergétique et le renforcement des capacités de gestion du secteur énergétique.

VI.2. Principes généraux de gouvernance

L'organisation de la gouvernance du Programme repose sur des principes destinés à assurer la transparence, la clarté des responsabilités et la cohérence des interventions soutenues dans le secteur énergétique.

Cette approche privilégie également l'appropriation institutionnelle des dynamiques de transition énergétique, la participation des acteurs concernés et le renforcement des capacités de coordination entre les différents niveaux de gouvernance énergétique.



VI.3. Niveau stratégique de gouvernance

Le niveau stratégique du Programme est chargé de définir les grandes orientations liées au développement énergétique, d'assurer la cohérence institutionnelle du Programme et de renforcer son alignement avec les cadres internationaux relatifs à l'énergie durable et à la transition énergétique.

Cette fonction stratégique contribue également à intégrer les évolutions technologiques, climatiques et économiques susceptibles d'influencer les politiques énergétiques et les systèmes énergétiques territoriaux.

VI.4. Pilotage programmatique sectoriel

Le pilotage programmatique sectoriel vise à assurer la traduction des orientations stratégiques en cadres opérationnels cohérents et adaptés aux réalités des systèmes énergétiques et des territoires.

Cette approche permet de renforcer le suivi des interventions, d'améliorer la coordination des actions énergétiques et de soutenir la consolidation des résultats produits dans les domaines de l'accès à l'énergie et du développement énergétique durable.

VI.5. Articulation avec les États et les partenaires

Le Programme prévoit des mécanismes d'articulation étroite avec les États, les institutions publiques, les agences énergétiques, les structures techniques et les acteurs intervenant dans les domaines de l'énergie et de la transition énergétique.

Cette articulation vise à renforcer l'alignement des interventions avec les politiques énergétiques nationales, à favoriser la cohérence des stratégies sectorielles et à soutenir la mobilisation coordonnée des expertises techniques et institutionnelles nécessaires au développement durable des systèmes énergétiques.

VII —

MISE EN ŒUVRE ET INSCRIPTION DES PROJETS



La mise en œuvre du Programme mondial d'appui au développement de l'énergie repose sur une logique de cohérence sectorielle destinée à inscrire les interventions soutenues dans des dynamiques durables de transition énergétique et de développement des systèmes énergétiques.

Cette approche privilégie l'intégration des projets dans les politiques publiques énergétiques, les stratégies nationales de développement énergétique et les dispositifs institutionnels existants afin de renforcer la continuité des transformations engagées dans le secteur énergétique.

VII.1. Logique générale de mise en œuvre

La logique générale de mise en œuvre vise à assurer l'alignement des interventions avec les orientations stratégiques du Programme et les priorités énergétiques des États et des territoires.

Les actions soutenues sont conçues de manière à renforcer durablement les capacités énergétiques, à améliorer l'accès à l'énergie et à soutenir les dynamiques de transition énergétique durable.

VII.2. Inscription des projets dans le Programme

L'inscription des projets dans le Programme constitue un mécanisme destiné à renforcer la cohérence des interventions énergétiques et leur contribution aux objectifs sectoriels poursuivis.

Chaque projet est ainsi considéré comme une composante d'une dynamique énergétique plus large visant à améliorer la gouvernance énergétique, l'accès à l'énergie et la durabilité des systèmes énergétiques.

SYNTHÈSE — SECTION VII

Cycle de mise en œuvre et d'inscription des projets



Cycle de mise en œuvre du Programme mondial d'appui au développement de l'énergie

VII.3. Coordination opérationnelle

La coordination opérationnelle vise à améliorer les synergies entre les interventions soutenues dans les domaines de l'énergie, des infrastructures énergétiques et de la transition énergétique.

Elle contribue à renforcer l'efficacité des actions énergétiques, à limiter les risques de duplication des initiatives et à optimiser l'utilisation des ressources techniques et institutionnelles mobilisées dans le secteur énergétique.

VIII —

PARTENARIATS, FINANCEMENT ET DURABILITÉ



Le développement des systèmes énergétiques nécessite une mobilisation coordonnée des institutions publiques, des structures techniques, des acteurs territoriaux et des organisations intervenant dans les domaines de l'énergie et du développement durable.

Le Programme privilégie ainsi des approches partenariales destinées à renforcer la cohérence des politiques énergétiques, à améliorer la qualité des interventions sectorielles et à soutenir des dynamiques durables de transition énergétique.

VIII.1. Partenariats stratégiques

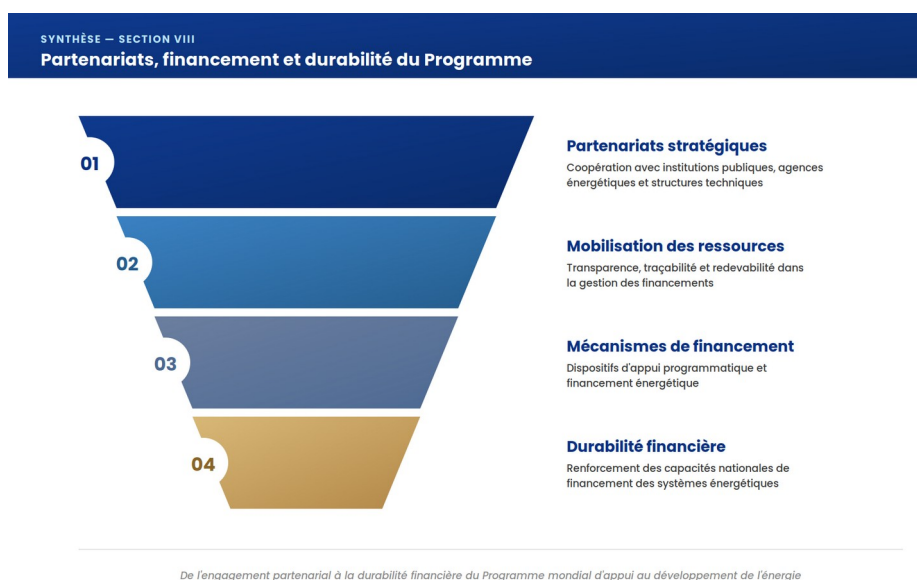
Les partenariats stratégiques développés dans le cadre du Programme visent à renforcer la coopération entre les institutions publiques, les agences énergétiques, les structures techniques, les collectivités territoriales et les acteurs spécialisés dans le secteur énergétique.

Ces partenariats contribuent au partage d'expertise, à la mutualisation des ressources et au développement de solutions adaptées aux réalités institutionnelles, territoriales et environnementales des systèmes énergétiques.

VIII.2. Mobilisation et gestion des ressources financières

La mobilisation des ressources financières vise à soutenir durablement les interventions liées au développement énergétique et à la transition énergétique.

La gestion des ressources repose sur des principes de transparence, de redevabilité et d'efficacité afin de garantir une utilisation cohérente des financements mobilisés et de renforcer la crédibilité du Programme.



VIII.3. Mécanismes de financement programmatique

Le Programme privilégie des mécanismes de financement capables de soutenir des interventions énergétiques de moyen et long terme et d'accompagner durablement les dynamiques de transition énergétique.

Ces mécanismes peuvent inclure des dispositifs d'appui programmatique, des mécanismes de financement énergétique ou des approches compatibles avec les cadres institutionnels nationaux et les priorités de développement énergétique durable.

VIII.4. Durabilité financière du Programme

La durabilité financière du Programme repose sur le renforcement progressif des capacités nationales de financement des systèmes énergétiques et sur l'intégration des priorités liées à l'énergie durable dans les politiques publiques et les mécanismes budgétaires nationaux.

Cette approche vise à soutenir des mécanismes durables de développement énergétique et à réduire la dépendance à des financements ponctuels ou fragmentés.

IX —

SUIVI, ÉVALUATION, REDEVABILITÉ ET COMMUNICATION



Le suivi et l'évaluation du Programme mondial d'appui au développement de l'énergie constituent des outils essentiels pour apprécier l'évolution des systèmes énergétiques, mesurer les résultats obtenus et renforcer la qualité du pilotage des politiques énergétiques.

Cette démarche vise également à améliorer la transparence des interventions, à renforcer la redevabilité sectorielle et à soutenir l'amélioration continue des systèmes énergétiques et des mécanismes de transition énergétique.

IX.1. Cadre de résultats et indicateurs sectoriels

Le cadre de résultats du Programme vise à mesurer les progrès réalisés dans les domaines de l'accès à l'énergie, du développement énergétique durable et de la transition énergétique.

Les indicateurs retenus permettent notamment d'apprécier les évolutions liées à l'accès aux services énergétiques, au développement des infrastructures énergétiques, aux capacités institutionnelles et à l'intégration des énergies renouvelables.

IX.2. Dispositif de suivi et d'évaluation

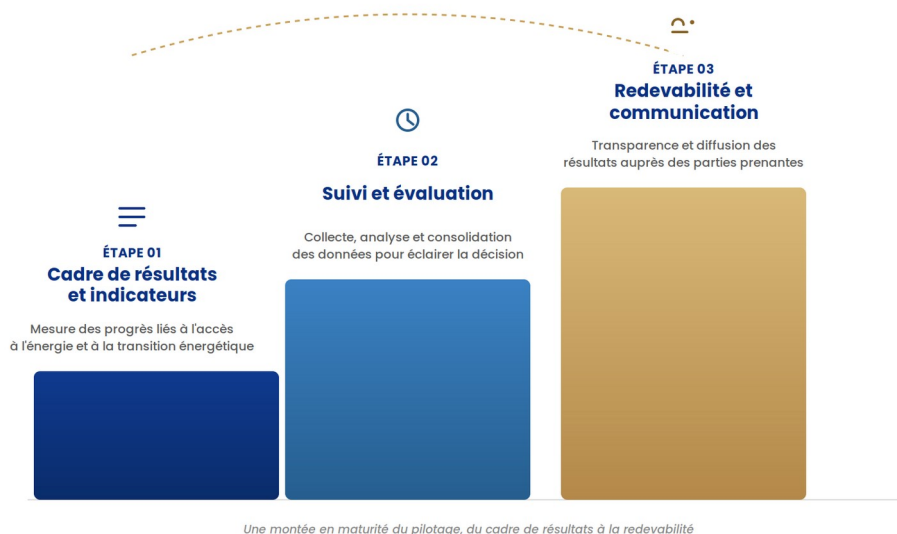
Le dispositif de suivi et d'évaluation vise à mesurer la performance des interventions soutenues et leur contribution aux transformations énergétiques recherchées.

Il repose sur des mécanismes de collecte, d'analyse et de consolidation des données permettant d'éclairer la prise de décision et d'améliorer les capacités de pilotage des politiques énergétiques.

IX.3. Redevabilité et communication des résultats

La redevabilité du Programme vise à garantir la transparence des interventions, la qualité des informations produites et la diffusion des résultats obtenus auprès des différentes parties prenantes concernées.

La communication des résultats contribue à renforcer la visibilité des dynamiques énergétiques soutenues, à valoriser les bonnes pratiques et à favoriser le partage des connaissances liées au développement énergétique durable et à la transition énergétique.



X —

GESTION DES RISQUES, CONFORMITÉ ET PÉRENNITÉ



Le Programme mondial d'appui au développement de l'énergie intègre une approche de gestion des risques destinée à renforcer la stabilité, la continuité et la durabilité des interventions soutenues dans les domaines de l'énergie et de la transition énergétique.

Cette démarche vise à améliorer les capacités d'anticipation des institutions et à renforcer leur aptitude à conduire durablement les dynamiques de transformation énergétique et de développement des infrastructures énergétiques.

X.1. Gestion des risques et conformité

La gestion des risques vise à identifier et suivre les facteurs susceptibles d'affecter la performance, la continuité et la durabilité des interventions soutenues dans le cadre du Programme.

Les exigences de conformité portent notamment sur le respect des cadres réglementaires, des principes de gouvernance énergétique, des standards environnementaux et des mécanismes de transparence et de redevabilité sectorielle.



X.2. Durabilité institutionnelle et opérationnelle

La durabilité institutionnelle du Programme repose sur le renforcement progressif des capacités administratives, techniques et opérationnelles des institutions intervenant dans le secteur énergétique.

La pérennité opérationnelle implique également le développement de capacités de gestion, de maintenance et de pilotage permettant d'assurer la continuité des services énergétiques et des dynamiques de transition énergétique durable.

CONCLUSION

Le Programme mondial d'appui au développement de l'énergie constitue un cadre stratégique destiné à renforcer durablement les systèmes énergétiques, la gouvernance énergétique et les dynamiques de transition énergétique.

À travers une approche intégrée articulant accès à l'énergie, infrastructures énergétiques, transition énergétique, efficacité énergétique et résilience environnementale, le Programme vise à soutenir des systèmes énergétiques plus performants, inclusifs et durables.

En renforçant la cohérence des interventions et l'articulation entre les politiques énergétiques, les institutions publiques et les territoires, le Programme mondial d'appui au développement de l'énergie contribue à faire de l'énergie un levier stratégique de transformation économique, sociale et environnementale durable.



WORLD ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT
ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DEVELOPPEMENT
世界发展协会
الرابطة العالمية للتنمية
Всемирная ассоциация по развитию
ASOCIACIÓN MUNDIAL PARA EL DESARROLLO

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEUPLES

— UNE VISION MONDIALE —
UNE MISSION DE L'AMD